

## 100

E 2800(-)1990/106/20  
[DoDiS-7201]

*Notice du Chef du Département politique, M. Petitpierre*

ENTRETIEN AVEC M. MEYKADEH, CHARGÉ D'AFFAIRES DE L'IRAN,  
LE JEUDI 28 JUIN 1951, À 10 HEURES 30.

[Berne, 28 juin 1951]

Il m'a paru que nous ne pouvions pas rester entièrement passifs devant les événements d'Iran<sup>1</sup>. J'ai fait venir M. Meykadeh, Chargé d'Affaires de ce pays, et ai pris prétexte de la demande qui nous avait été faite par le Gouvernement iranien de lui fournir un conseiller juridique, des experts-comptables et d'autres techniciens<sup>2</sup> pour lui exposer mon point de vue sur ce qui se passe dans son pays. Je lui ai déclaré que la Suisse ne demandait pas mieux que de rendre service à l'Iran, mais que les événements actuels m'étaient incompréhensibles. Le principe de la nationalisation du pétrole n'étant pas contesté par les Anglais, il semblait indispensable de négocier avec eux et de s'entendre, au moins provisoirement, jusqu'à ce que les questions de fond aient été résolues. Il n'était pas possible, sans de graves inconvénients, de procéder par décisions unilatérales et ultimatifs. Des négociations étaient d'autant plus indiquées que le Gouvernement avait en main des atouts décisifs, comme le désir britannique de sauvegarder ce qui pouvait l'être de ses intérêts en Iran, la crainte de l'Angleterre que le conflit ne dégénère en guerre, etc. Il y a, au surplus, tous les éléments pour qu'un accord satisfaisant pour les deux parties puisse intervenir et assurer la continuation de l'exploitation du pétrole. La situation actuelle pouvant évoluer d'une manière catastrophique, le Con-

1. Entré en fonction le 29 avril comme chef du gouvernement, M. Mossadegh a obtenu du Shah, le 2 mai, la signature de la loi adoptée en mars par le parlement, qui nationalise la Anglo-Iranian Oil Company, à majorité britannique. Cf. E 2300 Teheran/6. Cf. aussi E 2001(E)1969/121/374. Sur la réaction de la Grande-Bretagne, cf. le rapport de H. de Torrenté au DPF du 28 mai 1951, E 2001(E)1970/217/121.

2. Cf. E 2001(E)1967/113/203, E 2001(E)1969/121/96 et E 2001(E)1970/217/121. Selon le procès-verbal des délibérations de la 42<sup>e</sup> séance du Conseil fédéral du 8 juin 1951, E 1003 (-)1970/343/R 3105, M. Petitpierre informe: Iran demande désignation d'un comptable suisse et demande aussi un juriste suisse comme conseiller du gouvernement. Londres désirerait que les Etats étrangers sollicités dans ce sens répondent négativement. Si gouvernements pays occidentaux s'inclinent devant cette attitude de Londres, Iran s'adressera peut-être à l'Est. Comme l'affaire prend une tournure politique, mieux vaut s'abstenir. Dans un télégramme daté du 8 juin et destiné au Ministre de Suisse à Londres, E 2001 (E)1969/121/96, Petitpierre précise que Le Gouvernement iranien demande un expert-comptable pour réviser les comptes de l'Anglo-Iranian Oil Company, un juriste comme conseiller Gouvernement et d'autres experts techniques pour raffinage, étude prix, exploitation et écoulement. Notre opinion est que le Conseil fédéral ne peut officiellement faire des propositions, mais ne peut s'opposer à ce que le Gouvernement iranien s'adresse directement à personnalités suisses pour tels mandats.

seil fédéral ne pouvait pas admettre que des Suisses soient mêlés à des événements ou associés à des décisions qui pourraient, non seulement faire perdre en définitive son indépendance à l'Iran, mais même provoquer une guerre générale. Aussi longtemps que l'aspect politique de toute cette affaire était dominant, l'intervention de Suisses, même dans des domaines techniques, me paraissait indésirable. En revanche, si un *modus vivendi* devait être trouvé entre l'Angleterre et l'Iran, on pourrait admettre plus facilement que des Suisses soient appelés comme experts par le Gouvernement de Téhéran. Ce serait d'ailleurs à des personnalités de premier ordre qu'il conviendrait de s'adresser pour des missions de ce genre. Le Conseil fédéral ne pouvait donc ni proposer des experts ni recommander à des experts d'accepter une offre du Gouvernement iranien. Mais celui-ci pouvait naturellement s'adresser directement à des Suisses, qui, eux, sont libres d'accepter ou de refuser le mandat qui leur est proposé.

M. Meykadeh s'est montré très compréhensif. J'ai constaté qu'il partageait entièrement mes vues sur la politique de son Gouvernement. Il a ajouté qu'il avait des difficultés avec quelques-uns de ses attachés et avec la plupart des 700 étudiants iraniens qui sont actuellement en Suisse. Tous ces jeunes gens sont très nationalistes et se font des illusions sur les résultats de la politique actuelle du Gouvernement de Téhéran. M. Mossadegh, président du Conseil, qui depuis quarante ans qu'il est dans la vie publique a toujours été dans l'opposition, est habitué à l'intransigeance.

M. Meykadeh a reçu de nombreux Suisses des offres d'aller en Iran comme experts. Mais il s'agit de personnes n'ayant pas les compétences nécessaires. M. Meykadeh a donc dû informer son Gouvernement qu'il avait complètement échoué dans sa tâche de trouver des experts en Suisse. Il m'a déclaré qu'il télégraphierait le même jour à son Gouvernement pour lui faire part du point de vue que je lui avais exposé sur les événements actuels.

Je lui ai dit que j'étais toujours à sa disposition, soit pour discuter, soit, le moment venu, si un accord intervenait, pour voir avec lui si des experts suisses pourraient être proposés à son Gouvernement.